



**MANIOC.org**

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

# LETTRE

*A M. l'Abbé de Montesq...., par des Curés,  
députés aux Etats-Généraux.*

**M**ONSIEUR L'ABBÉ,

LES écrits qui portent votre nom sont précieux. Il n'est pas jusqu'à des lettres familières où le cœur s'épanche avec confiance, qui n'excentent le plus grand intérêt. La place que vous remplissez avec tant de gloire, vos talens, vos lumières, vos sentimens aussi élevés que votre naissance, tout y contribue. Mais si ce genre d'opinion publique honore celui qui en est l'objet; elle le compromet désagréablement, lorsque la malignité se couvre de ces titres respectables, pour se produire avec plus d'éclat ou d'impunité.

SALON DE LA ROCHELLE

fondé le 18 juillet 1788.

C'est en effet ce que l'événement vient de manifester. Des chanoines de province, sans doute mal intentionnés, ont répandu, sous votre nom, une lettre qui n'est qu'un tissu d'injustices, de préventions et d'impertinences. Tous les curés du royaume y sont outragés, et ceux de l'Anjou et du Maine y sont impudemment calomniés. Les principes qu'on y établit, supposent, dans l'auteur de cette lettre, une ignorance tout-à-la fois grossière et présomptueuse. Non, M. l'abbé, un ecclésiastique aussi honnête et aussi éclairé que vous l'êtes, n'a point sali sa plume de cet écrit injurieux.

Vous n'ignorez pas sans doute , qu'il est un homme méchant , qui , dans une diatribe injuste contre quelques uns des respectables pré-lats de notre assemblée , a rendu publique cette lettre , en l'insérant presqu'entière dans une de ses notes. Peut-être auriez-vous fait sagement de détruire l'imputation par un désaveu public ; mais une fierté dédaigneuse sied quelquefois bien à l'homme supérieur , occupé de plus grands objets , et si nous pouvons le dire , environné de toute sa gloire.

Nous la maintiendrons , cette gloire qu'on voudroit obscurcir , en prouvant jusqu'à l'évidence , que l'écrit qui vous est attribué , n'est , ni ne peut être votre ouvrage , puisque tout y est en opposition avec les devoirs de la place que vous honorez par vos talens , avec les lumieres qu'on vous connoît , avec le respect que la religion vous inspire pour ses ministres , et qu'enfin il est presque généralement contrarié par les faits .

J'affirme en premier lieu qu'il est en opposition avec les devoirs de la place que vous occupez. Qu'est-ce en effet qu'un agent général du clergé de France ? C'est l'homme de toutes les classes qui les composent. Evêques , curés , abbés , chanoines , bénéficiers de tous les rangs : tous paient généreusement ses travaux , tous ont conséquemment droit à ses égards , comme à ses soins et à ses veilles. Il est leur organe auprès du souverain et de ses Ministres , leur procureur dans ces assemblées qu'on a très improprement dit être du clergé de France , et qui portent aussi très-improprement le nom d'assemblées générales. Il se doit au malheureux congruiste , comme au riche curé primitif , à l'humble chapelain , comme

à l'opulent cardinal. Le sacerdoce qui lui est commun avec tous, le rapproche de chacun d'eux; mais sa mission le subordonne à tous, et son premier devoir lui prescrit, dans ses opérations comme dans ses écrits, la plus rigoureuse impartialité.

Voyons maintenant l'étrange contraste que forment les sentimens exprimés dans la lettre répandue sous votre nom, avec ces sages principes.

*Je me suis expliqué, vous fait-on dire, avec le ministre des finances, sur les cabales, les menées, et l'insolence des curés du royaume, en particulier de ceux de l'Anjou et du Maine.*

L'auteur de cette lettre n'est, vous en conviendrez sans peine, M. l'Abbé, ni honnête, ni charitable dans ses expressions. *Des menées, des cabales, de l'insolence!* Quel assemblage de suppositions injurieuses! J'ignore si notre langue se prête à des invectives plus lâches et plus grossières. Ces hommes qu'on prétend déshonorer, sont des ministres du Seigneur; la nation entière plus juste, leur voit cet esprit de paix, cette modeste simplicité de mœurs qui les lui rendent chers; et les jugemens qu'elle en porte ne sont dictés ni par l'intérêt, ni par d'aveugles préventions.

Mais supposons qu'en vous interpellant vous-même, si vous le permettez, je parle à l'auteur de ces imputations. Qui vous a dit que les curés du royaume, c'est-à-dire, au moins la généralité, le très grand nombre, puisqu'il n'est point fait d'exception, se sont montrés d'insolens cabaleurs? Sans doute qu'ils ne se sont pas peints eux-mêmes à vos yeux sous ces traits. Ce seroit donc vous, Monsieur, qui, vous érigeant un tribunal qu'aucune loi n'a

établi , les auriez jugés sur les délations de leurs téméraires accusateurs ; car on n'imagine pas que vous vous soyez transporté dans toutes les assemblées de bailliages où le clergé s'est réuni , pour y voir les choses par vous-même. A quel titre les auriez-vous donc condamnés sans les entendre ? L'homme fondé de ma procuration ne peut s'en faire un titre pour me juger , et bien moins encore pour me juger sans connaissance de cause. Si cet homme exerce une commission , son premier devoir est d'honorer ses commettans ; et si la morgue et la passion ne l'aveuglent point , il doit se montrer par la neutralité la plus silentieuse , digne de la confiance générale que l'exacte impartialité peut scule lui mériter. Non , M. l'Abbé , vous n'êtes point l'auteur plus qu'imprudent de cette lettre. On vous y fait oublier tous les devoirs de l'honnêteté , de la modération , de la charité , et de la principale obligation de votre charge , cette impartialité dont on vient de prouver la nécessité vraiment indispensable à qui la remplit.

*Il (le ministre) m'a répondu , vous fait-on dire encore , qu'il en étoit très-mécontent , (de ces menées , de cette insolence ) ; qu'il avoit espéré qu'ils ( les curés ) se comporteroient mieux à l'égard de leurs supérieurs , les évêques , les abbés , les grands vicaires , et même les chanoines des cathédrales....*

En vérité , M. l'Abbé , cet auteur fait tenir au ministre chéri qu'il met ici très-malignement en jeu , des propos que l'écrivain le moins sage se permettroit à peine. Comment n'a-t-il pas vu que l'homme éclairé qu'il fait parler ainsi , se contrarieroit lui-même ? Quoi ! celui qui nous a présentés au roi et à la nation , comme de bons

*et utiles pasteurs*, comme des citoyens capables de répondre à leurs vues communes pour le bien de l'état, et qui nous a presque fait appeler ici par le monarque lui-même, ne nous y verroit qu'à regret! Tout cela n'est ni vrai, ni vraisemblable. Quoi! l'homme d'état, l'homme éclairé par une longue expérience sur l'esprit impérieux et jaloux des riches corporations, se seroit laissé prendre aux calomnieuses réclamations qu'elles se sont permises! Non, encore une fois, Monsieur, tout cela ne peut ni ne doit être.

Mais que penser de la témérité que montre l'auteur de cette lettre, qui, pour compromettre tout à la fois le savant ministre et le judicieux agent du clergé de France, leur fait substituer à la sainte hiérarchie formée par notre divin législateur, une aristocratie bizarre, inventée par l'orgueil, et maintenue par l'ignorance et la subversion de toutes nos anciennes loix? Lauriez-vous imaginé, Monsieur? Des pasteurs envoyés par le Sauveur lui-même, long-temps avant qu'il existât des chapitres et des monastères, des prêtres honorés du ministere le plus éminent, subordonnés à des chanoines de cathédrale, à ceux qui n'ont existé postérieurement dans l'église que pour y remplir les devoirs de la simple cléricature, à des abbés, chefs de ces humbles cénobites, qui n'auroient jamais dû se dissimuler que le rang qu'ils occupent dans cette divine hiérarchie, n'en est que le dernier. Quel étrange paradoxe! L'auteur frappé de l'importance que se sont donnée, depuis les premiers temps de l'anarchie féodale, les corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers, les a sans doute estimés d'après leurs prétentions actuelles, et les biens

qu'ils ont accumulés ; mais une religion toute céleste ne fait point dépendre l'état de ses ministres , de l'éclat imposant qui suit les richesses , et des vains titres de grandeur dont la fierté se pare.

Plus j'y réfléchis , Monsieur , et plus je vois que dans la lettre répandue sous votre nom , on met en opposition l'homme religieux avec ses principes , et qu'on vous y fait parler un langage étranger à votre caractere. Vous connaissez la dignité de notre sacerdoce , et celle du ministere sacré des curés ; jamais un homme honnête et juste , jamais un prêtre vertueux tel que vous l'êtes , ne se seroit permis de présenter aux yeux des peuples dont la confiance et la vénération sont aussi nécessaires que précieuses , 40 mille curés , comme une multitude effrénée de cabaleurs et d'insolens dont l'insubordination et l'audace ont éclaté de toutes parts. Cette scandaleuse délation est un outrage punissable par toutes les loix. Dénoncez , Monsieur , à l'indignation publique , si vous pouvez le découvrir , l'homme malhonnête et irréligieux qui a osé prendre un nom aussi respectable que le vôtre , pour faire retomber sur vous l'opprobre qui peut le couvrir.

Si la conduite des curés du royaume dans les assemblées de bailliage , n'a point été telle qu'il l'avance , ou ce qu'il en dit est une imposture , ou les faits qu'il rapporte n'ont pour fondement que des témoignages suspects. Nous le voulons croire trompé. Mais dans cette supposition , combien ces témoignages lui devroient être suspects de prévention et même d'infidélité !

Les chapitres et les monasteres privés dans la plupart des lieux d'une représentation à

7

L'assemblée des états généraux qu'ils ambitionnoient, ont fait éclater jusqu'aux pieds du trône leur ressentiment contre les électeurs et les députés élus. Sans doute, Monsieur, que leurs plaintes et leurs murmures ont plus d'une fois étourdi vos oreilles. Toute opération en ce genre, contraire à leurs vues, n'a pu manquer d'être présentée comme un effet de l'intrigue et de la cabale, comme une injure faite à leurs églises. Mais c'étoit le cri de la vengeance, et vous connoissez trop les prétentions des corps pour vous y être laissé surprendre. Ils ont rejetté sur nous des accusations qu'on pouvoit à plus juste titre reporter sur eux.

Mais, dira-t-on, pourquoi cette préférence presque générale donnée aux curés, et refusée presqu'à tous autres? Pourquoi, Monsieur, dirai-je à l'auteur de la lettre, cela devoit être ainsi? C'estque, joints au clergé de leurs paroisses, les curés y formoient la classe la plus nombreuse; c'est qu'avilis, que vexés, que privés de leurs droits depuis plusieurs siecles, ils ont dû naturellement saisir l'occasion de reprendre l'existence et la représentation dont on les a trop constamment privés: c'est enfin que ceux qui exerçoient le droit d'élire, avoient à cœur d'écartier de l'assemblée l'égoïsme et l'esprit de corps trop souvent en opposition avec le bien qu'on veut faire.

Une dernière réflexion terminera cette lettre que j'estimerois moi-même trop longue, si le plaisir de vous justifier d'une imputation injuste, n'en étoit pas l'objet.

L'auteur finit la sienne de la maniere la plus capable de convaincre tous les gens sensés, qu'assurément vous n'y avez aucune part,

ainsi que le sage ministre qu'on y fait parler. *Malgré la circonstance de leur convocation présente, lui fait-on dire, on trouvera le moyen de les punir.* Eh de quoi, demanderois-je à cet auteur, puniroit-on les curés ? De ne connoître dans la sainte hiérarchie de l'église pour supérieurs, que les évêques, et de se croire eux-mêmes par la prééminence de leur ministère, supérieurs aux chanoines de cathédrales, ainsi qu'aux abbés. Mais les loix ne prononcent pas de peine contre qui croit à l'évangile, aux actes des apôtres, à tous les monumens de l'antiquité chrétienne où cette supériorité est si clairement établie. De quoi l'auteur voudroit-il donc qu'on nous punit ? Seroit-ce d'avoir ambitionné l'inestimable honneur de servir un roi que nous aimons, des citoyens qui nous honorent, une patrie qui nous est chere, de venir épuiser ici les foibles ressources qui nous restent après celles que le dernier hiver nous a fait employer aux besoins des malheureux dont les cris ont si souvent fait palpiter nos cœurs sensibles ? Si notre zèle pour le bonheur du Souverain, celui de ses sujets et la prospérité de son empire, pouvoit être un crime, combien nous serions en effet punissables ? car il est sans bornes.

Ce sont-là, M. l'Abbé, les observations que la lecture de cette lettre nous a donné lieu de vous faire passer ; nous avons cru devoir vous servir en les exposant à tous les regards ; c'étoit le moyen le plus sûr de vous rendre dans l'opinion publique la justice que quelques gens prévenus vous refusoient, et qui vous est due. Nous serons satisfaits si ce bon office de notre part vous prouve l'estime et les sentimens de vénération dont vos égards et votre zèle pour nous et nos intérêts, vous assureront dans tous les temps les preuves les plus éclatantes.



